

EXERCICE 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 04 mars 2019

**DÉLIBÉRATION n°2019-03**

Le conseil d'administration s'est réuni le 04 mars 2019 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le mercredi 20 février 2019.

**Point de l'ordre du jour :**

3.2. Propositions de la commission des moyens du 8 février 2018.

.....

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université de Tours,  
Vu l'avis de la commission des moyens du 8 février 2019,

**Exposé de la décision :**

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de la commission des moyens du 8 février 2019.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- Modalité de remboursement et proposition d'indemnisation des étudiants de PACES suite à l'annulation et la réorganisation de l'épreuve d'anglais – session mai 2018 ;
- Régularisation de tarifs de formation continue (IUT/SEFCA) 2018-2019 pour l'expérimentation animale.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	32
Abstentions :	0
Votes exprimés :	32
<b>Pour :</b>	<b>32</b>
Contre :	0

**Pièces jointes :**

- Compte rendu de la commission des moyens du 8 février 2019 et pièces relatives aux points soumis à approbation.

Fait à Tours, le 7 mars 2019

Le Président,



Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au recteur le :

08 MARS 2019

08 MARS 2019